

COMMUNE  
D'ECKARTSWILLER  
67700



Nombre de conseillers  
élus :

**11**

Nombre de conseillers  
en fonction :

**11**

Nombre de conseillers  
présents :

**11**

## Compte-rendu

### des délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du mardi 20 février 2024 à 19h00

Convoqué le 14 février 2024

Compte-rendu affiché le 21 février 2024

Sous la présidence de M. Jean-Jacques JUNDT, Maire

Etaient présents : Mme Yolande REBSTOCK Adjointe au Maire - M. Jean-Luc ROTHAN Adjoint au Maire

Mme Sarah DEMARIA - Mme Annie KIEFFER - Mme Alexandra SCHNEIDER - M. Geoffroy SCHUTZ – M. Olivier KORNMEYER – M. Guillaume BEYRLE - M. Fabien OSTER - M. Claude SCHNEIDER

#### Ordre du jour

Secrétaire de séance – Désignation

Approbation du procès- verbal de la séance précédente

- N° 2024 – 06 **FINANCES LOCALES** – Compte de gestion 2023
- N° 2024 – 07 **FINANCES LOCALES** – Compte administratif 2023
- N° 2024 – 08 **FINANCES LOCALES** – Affectation du résultat de fonctionnement 2023
- N° 2024 – 09 **URBANISME** – P.L.U.I – Révision générale

#### SECRETAIRE DE SEANCE – DESIGNATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DESIGNE** Mme Valérie DE ALMEIDA (secrétaire de Mairie) comme secrétaire de séance.

#### APPROBATION DU PROCES VERBAL de la séance du 23 janvier 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE**, sans observation, le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 23 janvier 2024

**FINANCES LOCALES – Compte de Gestion 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte de Gestion de l'exercice 2023, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif. Il présente le résultat d'exécution suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022	Part affectée à l'investissement Exercice 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de 2022
Investissement	123 818,18€	0,00 €	8 491,64€	132 309,82€
Fonctionnement	346 855,42 €	0,00 €	73 398,11€	420 253,53€
<b>TOTAL</b>	<b>470 673,60 €</b>	<b>0,00€</b>	<b>81 889,75€</b>	<b>552 563,35 €</b>

## N° 2024 - 07

**FINANCES LOCALES – Compte administratif 2023**

Le Maire soumet au Conseil Municipal le Compte Administratif de l'exercice 2022 qui se traduit par les résultats suivants :

**Section de fonctionnement :**

<i>Dépenses de fonctionnement.....:</i>	281 266,46 €
<i>Recettes de fonctionnement .....</i>	354 664,57 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice.....:	<b>73 398,11 €</b>
<i>Résultat de fonctionnement reporté n-1.....:</i>	346 855,42 €
<b>Résultat global de fonctionnement.....:</b>	<b>420 253,53€</b>

**Section d'investissement :**

<i>Dépenses d'investissement.....:</i>	87 788,03 €
<i>Recettes d'investissement.....:</i>	96 279,67 €
<b>Solde d'investissement de l'exercice:</b>	<b>8 491,64 €</b>
<b>Solde d'investissement reporté n-1..... :</b>	123 818,18€
<b>Résultat global d'investissement..... :</b>	<b>132 309,82€</b>

Soit un excédent global de clôture de **552 563,35** Euros.

Le Maire s'étant retiré de la séance, il est procédé au vote du compte administratif sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROTHAN, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte Administratif ainsi présenté et en tout point identique au Compte de Gestion.

**N° 2024-08**

**FINANCES LOCALES –Affectation du résultat de fonctionnement 2023**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,  
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :  
**un excédent global de fonctionnement de 132 309,82 €**  
**DECIDE** d'affecter ce résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice.....:	<b>8 491,64 €</b>
Résultat de fonctionnement n-1 reporté.....:	123 818,18 €
Part affectée à l'investissement exercice 2023	<b>0,00 €</b>
Résultat global de fonctionnement: Excédent...:	<b>132 309,82 €</b>

AFFECTATION :

<b>Affectation au compte R 1068 à la section d'investissement..... :</b>	- <b>0,00 €</b>
<b>Report en fonctionnement R002..... :</b>	<b>420 253,53 €</b>

**N° 2024 – 09**

**URBANISME – P.L.U.i – Révision Générale**

Par délibération du 17 octobre 2023, la commune d'Eckartswiller a émis un avis favorable au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la Communauté de Communes du Pays de Saverne.

Monsieur le Maire rappelle que pour notre P.L.U adopté en 2008, il est nécessaire de reconsidérer le contenu.

En vue de favoriser le renouvellement urbain, mais également de réactualiser le paysage de la commune en concordance avec les objectifs et prescriptions actuels (SRADDET, SCOT, ZAN...), il est nécessaire que la commune réfléchisse sur ses orientations en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable. De ce fait, il y a lieu de procéder à une révision générale du document afin d'engager une analyse des éléments de contexte, atouts et contraintes, qui avaient prévalu en 2008, et de commencer à identifier les objectifs des zones urbanisables qui semblent devoir être confirmés ou au contraire atténués voire abandonnés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**DECIDE** de confier la révision générale à la CCPS en concertation avec la commune

**N° 2024 – 10**

**DELEGATIONS PERMANENTES DU MAIRE – Compte-rendu d'information**

**Article 2122-22 du CGCT – Compte rendu d'information**

**Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la déclaration d'intention d'aliéner a été présentée en Mairie pour le bien suivant, soumis au DPU:

- Immeuble non bâti, situé, Section 4 parcelle n° 191 (1a 28 ca) et 192 (1a 10 ca)  
La commune a déclaré renoncer à l'exercice du droit de préemption pour les dits biens.

L'ensemble des points à l'ordre du jour étant examinés, M. le Maire lève la séance à 20h30.

Le présent procès-verbal est signé par

JUNDT Jean-Jacques	Maire	
Valérie DE ALMEIDA	Secrétaire de mairie et de séance	